

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Bron le 22 mai 2019

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur la situation de Monsieur Tuna ALTINEL, Maître de Conférences à l'Université Claude Bernard Lyon 1 et actuellement incarcéré depuis le 11 mai dernier en Turquie.

Monsieur ALTINEL, de nationalité turque, est enseignant chercheur en mathématiques à l'Institut Camille Jourdan de l'Université Claude Bernard de Lyon 1. Il réside et travaille à Lyon depuis 1996.

D'après les informations portées à notre connaissance, Monsieur ALTINEL est poursuivi pour avoir participé le 21 février dernier à un événement organisé à Villeurbanne par l'Association des Amitiés Kurdes et en présence d'un Député du parti d'opposition HDP démocratiquement élu au Parlement turc pour la ville de Cizre (une des villes martyrs du sud-est de la Turquie comme le relatait l'article de Marie JEGO publié dans le Monde le 9 février 2016). A cette occasion, Monsieur ALTINEL a traduit en français les interventions de ce Député.

Monsieur ALTINEL est par ailleurs l'un des 2 212 universitaires turcs signataires de la pétition « academics for peace » qui dénonçait le sort réservé aux civils du sud-est de la Turquie à majorité kurdes victimes des opérations des forces de sécurité turques contre le Parti des Travailleurs Kurdes (PKK). Ces universitaires dénonçaient les violations des droits fondamentaux ainsi que l'a mis en exergue le rapport du mois de mars 2017 du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). A ce jour, 697 signataires sont en procès et 189 condamnations à de la prison ferme ont déjà été prononcées dont celle de la Professeuse Füsün ÜSTEL, spécialiste de Sciences Politiques, retraitée de l'université de Galatasaray condamnée à 15 mois de prison et internée depuis le 8 mai dernier.

C'est dans ce contexte qu'au mois de février 2019, Monsieur ALTINEL est poursuivi par les autorités turques au nom de l'article 7/12 de la loi antiterroriste pour « propagande en faveur d'une organisation terroriste ». Il a soutenu sa plaidoirie le 28 février dernier durant laquelle il a refusé de renier la pétition, dans l'attente de l'audience fixée au 16 juillet prochain.

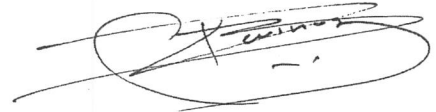
Parti en Turquie durant les vacances universitaires pour visiter sa famille Monsieur ALTINEL s'est vu confisqué son passeport et n'a pu donc rentrer en France. Arrêté le 10 mai il est désormais en détention préventive en Turquie.

Compte tenu de cette situation, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer des démarches que la France envisage de prendre pour la libération de Monsieur ALTINEL afin qu'il puisse, comme le demandait le 14 mai dernier Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche « rentrer et reprendre ses activités à l'Université Lyon 1 ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.



Annie GUILLEMOT
Sénatrice du Rhône
Conseillère métropolitaine
Conseillère municipale de Bron



Gilbert-Luc DEVINAZ
Sénateur du Rhône
Conseiller métropolitain
Conseiller municipal de Villeurbanne

PJ : communiqués du CNESER et du CNU